



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion de bureau du 27/06/2025
Président	Roland MEHN
Membres	Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME
Administration	Maxime RINIE

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

1- SENIORS

REGIONAL 3

- Accèdent du niveau district 1 en REGIONAL 3 :
 - o Moselle : USAG UCKANGE 2 - SC TERVILLE - AS MONTIGNY 2 - SSEP HOMBOURG HT 2 FC HOCHWALD - ACHEN ETTING SCHMITTVILLER 2

2- FÉMININES

REGIONAL 1 FEMININE

- Acte le refus d'accèsion de MARNAVAL SC
- Il est fait application d'une nouvelle accession supplémentaire parmi les classés 3^e des 3 groupes de R2F (article 3.d du championnat régional féminin).
- Accède : ST DIE KELLERMAN FC

*Classement des classés 3^e (Article 28 RP LGEF) :

		Pts	Carton Bleu
1.	ST DIE KELLERMANN SR	14	
2.	LONGEVILLE ST AVOLD FC	12	
3.	WOIPPY FC	11	

REGIONAL 2 FEMININE

3- JEUNES

U14 REGIONAL 1

- Accèdent du niveau district/interdistrict en U14 R1 :
 - o Moselle : *en attente*
-

U14 REGIONAL 2

- Accèdent du niveau district/interdistrict en U14 R2 :
 - o Moselle : *en attente*
 - Acte le refus de participation au championnat U14 R2: STADE DE REIMS – STADE BURNHAUPTAIS
 - Ce qui entraîne réglementairement les accessions ci-dessous :
 - o U13 Interdistrict Marne/Ardennes : REIMS STE ANNE
 - o U13 D1 Alsace : STRASBOURG FC
-

U17 REGIONAL 2

- Acte le refus de glissement en U18 R2 de l'équipe de VILLERS COS
- Acte le refus d'engagement en U18R2 de l'équipe de REIMS STE ANNE
- Ce qui entraîne réglementairement les glissements complémentaires des deux suivants classés 10^{èmes} du championnat U17 R2 en U18 R2 : TREMERY FC et FAGNIERES ES

*Classement des classés 10^e (Article 28 RP LGEF) :

		Pts	Carton Bleu
1.	WITTENHEIM US	14	
2.	TREMERY FC	9	-28
3.	FAGNIERES ES	9	-100

- Acte le refus de glissement en U18R2 de l'équipe de l'EJPS SIERENTZ
 - Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire de STE MARGUERITE.
-

U18 REGIONAL 2

- Accèdent du niveau district/interdistrict en U18 R2 : **Rectificatif**

- Moselle : **BERTRANGE TS** – LONGEVILLE ST AVOLD FC (Les classes 1ers des deux groupes U17D1)
-

U19 REGIONAL 1

- Acte le refus de participation au championnat U19 R1 des équipes suivantes :
NOGENTAIS FC – AGIIR FLORIVAL – ALGRANGE AS – COTE DES BLANCS

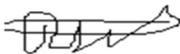
- Les places vacantes pour composer le championnat U19 R1 ayant été règlementairement attribuées, la CRC donne désormais la possibilité aux clubs de s'inscrire dans le championnat U19 R1 dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions sont à faire parvenir par mail à l'adresse : competitions@lgef.fff.fr

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Maxime RINIE

